

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

RÈGLEMENT CONCOURS DÉPARTEMENTAL POUSSINS EN ÉQUIPES

I. INSCRIPTION AU CONCOURS

Il s'agit d'un concours par équipes.

Le concours est ouvert à toutes les Poussines sans restriction de nombre.

Vous pouvez engager 2 équipes par Catégorie.

Le nombre d'équipes total que vous pouvez engager est défini par le nombre de juges que vous proposez, il doit correspondre aux critères exigés sur les feuilles d'engagement des juges **sinon vos équipes seront refusées en compétition.**

II. CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Le concours est calqué sur le concours régional.

Catégories proposées :

P1, P2, P3, P4 sont les catégories régionales.

Les annexes 1 et 2 ci-jointes serviront à la formation des équipes.

Prise en compte de :

- 8 notes en P1, P2 et P3
- 8 notes en P4

- ✓ **Les 3 premières équipes en catégorie P2 et P3 devront s'inscrire dans la catégorie supérieure l'année suivante.**
- ✓ **En cas d'impossibilité, présentez vos compositions d'équipes à la Commission Technique qui autorisera ou non au cas par cas.**

III. RÈGLEMENT TECHNIQUE

- a) Prévoir un ENCADREMENT licencié (4 entraîneurs) et en tenue réglementaire pour le passage sur les agrès.
- b) Aucun engagement arrivé hors délai ne pourra être accepté.
- c) Aucune gymnaste ne pourra être rajoutée après les engagements.
- d) Aucun changement de catégorie ne sera accepté après les engagements.
- e) En cas de désistement ou de non-participation, avertir le secrétariat de la commission technique départementale gf@cddfscf.org

IV. HORAIRES

Il sera établi un horaire de passage précis.

Faites vos engagements avec sérieux pour éviter les désistements trop nombreux.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

V. FEUILLE DE CONTRÔLE DES LICENCES

Une feuille par équipe, à imprimer et remplir par vos soins (E1-Document Équipes Poussins)

Cette feuille sera à présenter le jour du concours (liste alphabétique).

Respectez l'ordre des numéros dans les équipes :

- P 1	Équipe1	numéros de 101 à 112	Équipe2	numéros de 121 à 132.
- P 2	Équipe1	numéros de 201 à 212	Équipe2	numéros de 221 à 232.
- P 3	Équipe1	numéros de 301 à 312	Équipe2	numéros de 321 à 332.
- P 4	Équipe1	numéros de 401 à 412	Équipe2	numéros de 421 à 432.

VI. CONTRÔLE DES POINTS

Venir contrôler les points au secrétariat dès la fin du concours, en cas d'erreur aucune rectification du palmarès ne sera prise en compte si le contrôle n'a pas été effectué.

VII. RÉCOMPENSES

- ❖ Une coupe est remise aux 3 premières équipes de chaque catégorie.
 - ❖ Toutes les gymnastes des équipes sur le podium recevront une médaille.
- Seules les gymnastes présentes en tenue sur le praticable seront récompensées.**

VIII. ENTRAÎNEURS

- Remplissez vos feuilles de contrôle des licences (**E1-Document Équipes Poussins**) à l'avance si vous voulez que le concours se déroule dans de bonnes conditions.
- Numérotez vos gymnastes à l'avance en respectant les feuilles de contrôle des licences.
- Respectez les horaires.
- Attention à votre tenue lors des compétitions et aux contrôles des licences : l'accès au plateau pourra vous être refusé si votre tenue n'est pas adéquate.

IX. JUGES

- Portez la tenue officielle.
- Les juges présents sur le plateau doivent être recyclés.
- La ou les personnes de l'association membres du Comité technique de la compétition peuvent être comptées dans le total des juges demandés (bien spécifier "Comité Technique" dans le formulaire d'engagement).
- Nombre de juges nécessaires :
3 jurys à 2 juges par agrès soit 30 juges.
➤ **Un juge par équipes, dont un juge formé pour la Formation Physique.**

Attention, tout changement de juges (non à l'identique) après les engagements ou absence de juge lors de la compétition se verra pénaliser financièrement de 50€.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

X. REPAS DES JUGES ET COMITÉ TECHNIQUE

Suite aux absences de plus en plus nombreuses lors des repas des juges et du gaspillage qui en découle, veuillez remplir le questionnaire en fin du **Dossier E** précisant la présence de vos juges concernés au repas du dimanche.

XI. ENGAGEMENTS

Le **Dossier "E-Engagement Équipes Poussins"** qui concerne l'engagement des Gymnastes et des Juges est à remplir et à renvoyer par courriel au secrétariat de la commission technique Départementale.

gf@cddfscf.org

Au plus tard le 15 Avril 2024

L'engagement définitif sera pris en compte à la réception du règlement.

Règlement par chèque à l'ordre de "Comité Départemental du Dauphiné".

Règlement par virement IBAN : FR76 1027 8072 6100 0221 5730 147

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

RÈGLEMENT CONCOURS DÉPARTEMENTAL POUSSINS EN ÉQUIPES

RÉPARTITION DES GYMNASTES

ANNEXE 1

Catégorie	DEGRÉS				
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
	Maxima possibles				
Poussin 1 8 à 12 gyms	0	2	8	12	12
Poussin 2 8 à 12 gyms	2	6	8	6	0
Poussin 3 8 à 12 gyms	6	8	12	2	0
Poussin 4 8 à 12 gyms	12	12	6	0	0

- AIDE À LA FORMATION ÉQUIPES

Voir sur site C.D.D. avec ce lien :

<https://www.cddfscf.com/pages/gymnastique-feminine/saison-2022-2023/engagements.html>

Nota Bene :

Pour le non-respect des maxima :

suppression des meilleures notes excédentaires et pénalité supplémentaire de **8 points** par note excédentaire.